

## **RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Journée mondiale de l'environnement »**



### **1. Entité organisatrice**

L'AGR organise, entre le lundi 5 juin et le lundi 12 juin 2023, un quiz « À combien s'élève le poids des biodéchets à l'AGR pour l'année 2022 ? ».

### **2. Participants**

Ce jeu-concours est réservé à toutes personnes ayant accès au restaurant AGR. Les organisateurs et collaborateurs de l'AGR ne peuvent y participer.

### **3. Modalités de participation**

Pour y participer, il convient de répondre à la question présente sur la page d'accueil du site internet de l'AGR [lerestaurantargalaxie.fr](http://lerestaurantargalaxie.fr).

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le participant devra envoyer sa réponse par courriel à l'adresse suivante, en mentionnant en objet le nom du restaurant : [lesjeuxagr@caissedesdepots.fr](mailto:lesjeuxagr@caissedesdepots.fr).

### **4. Désignation des gagnants**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort.

### **5. Dotation**

Le lot (sac en toile de jute floqué « Accrochez vos papilles ») sera attribué de manière aléatoire à 5 gagnants.

### **6. Remise de la dotation**

Les gagnants seront avisés par courriel du lot remporté et des conditions de remise de ce lot. Si le gagnant ne peut pas récupérer le lot, il peut demander à la personne de son choix de récupérer le lot à sa place et en informe l'AGR.

### **7. Exploitation de l'image des participants**

Les participants autorisent l'AGR à utiliser, dans le respect de la réglementation « RGPD », leurs nom et prénom pour des publications internes et externes, à titre publicitaire autour de l'opération du jeu-concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

### **8. Cas de force majeure/Réserve de prolongation**

La responsabilité de l'AGR ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

### **9. Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants devront fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse courriel, adresse professionnelle et numéro de téléphone (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique interne de l'AGR. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des participants, de l'exploitation de leur image et de leur participation, dans le cadre du jeu-concours.